



Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CNLE **Vendredi 10 décembre 2021**

Ministère des solidarités et de la santé

- Ouverture de la plénière par Fiona LAZAAR, présidente du CNLE5
- Présentation du projet d'*Avis sur la Complémentaire Santé Solidaire (CSS)* par madame Delphine AUBERT, secrétaire générale du CNLE6
- Présentation de l'*Avis Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle* par Jean-Claude BARBIER, président du groupe de travail accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle, et par madame Sylvie FOUCHÉ, rapporteure du groupe. Echanges avec les membres du CNLE8
- Point d'avancement sur les travaux du groupe de travail logement par madame Nathalie MONGUILLON, co-présidente du groupe égalité des chances, et par Delphine BONJOUR, co-présidente. Echanges avec les membres du CNLE 12
- Point d'avancement par Michèle LELIEVRE, directrice du Comité scientifique du CNLE de l'*étude de faisabilité relative à la mise en place d'un suivi qualitatif de la pauvreté en France*. Echanges avec les membres du CNLE... 16
- Présentation du bilan de la stratégie pauvreté par Marine JEANTET, déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. Echanges avec les membres du CNLE 13
- Présentation du calendrier de travail du CNLE pour l'année 2022 et conclusion..... 14

Membres présents

PRÉSIDENTE DU CNLE :

Fiona LAZAAR

GRAND TEMOIN :

Marine JEANTET (Déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté)

➤ **ASSOCIATIONS**

Rose-Marie PAPI (Secours populaire français)
Dominique VIENNE (ATD Quart Monde)
Jean François MARUSZYCZAK (Emmaus France)
Bernard GOUEDIC (Mouvement national des chômeurs et des précaires (MNCP))
Delphine BONJOUR (Secours catholique)

➤ **PARTENAIRES SOCIAUX**

Christine SOVRANO (Confédération générale du travail (CGT))
Olivier FANTONE (Confédération française de l'encadrement- Confédération générale des cadres (CFE-CGC))
Alain ROUSSENAC (Confédération force ouvrière (FO))

➤ **PERSONNES QUALIFIÉES**

Christophe ROBERT
Françoise FROMAGEAU
Jean Claude BARBIER
Bernard MORIAU
Yves MERILLION

MEMBRE DE DROIT

Evanne JEANNE-ROSE (CESE)

ADMINISTRATIONS ET REPRESENTANTS DES MINISTRES

Morgane LAHELLEC (Ministère de la Justice)
Sahra HAKIM (Ministère de la Justice)
Loïc TANGUY (DGCS) (Ministère des solidarités et de la santé))

➤ **ORGANISMES SOCIAUX NATIONAUX**

Fanny RICHARD (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS))
Corinne PLAKTOR (Pôle Emploi)
Marinette DAVAL (Caisse nationale des allocations familiales (CNAF))

➤ **COMITÉS ET CONSEILS**

Joran LE GALL (Association nationale des assistants de service social)
Isabelle BOISARD (Association nationale des assistants de service social)
Valérie DELION-GRELIER (Conseil National des Villes)
Antoinette ATTO (Conseil National des Villes)

COLLEGE DES PERSONNES CONCERNEES

Dominique VIRLOGEUX (CHRS l'Avenir)
 Sylvie FOUCHÉ (FAS Val de Loire)
 Coumba TOUMBOU (FAS Val de Loire)
 Nathalie MONGUILLON (ATD Quart Monde)
 Marcel ANDRÉ (Les Petits frères des pauvres)
 Fatouma DIOP (Les Petits Frères des Pauvres)
 Ali TAMRAOUI (CASP)
 Aldo MAGGIORE (CNPA Armée du salut)
 Sylvain TERNOIR (Chom'Actif)
 Servio MARIN (Habitat et humanisme)
 Catherine BOUTET (Habitat et humanisme)
 Kadour GUENNAD (Partage)
 Yamina BENADDI (Partage)
 Bastien CORSINI (Pas à pas)
 Sandra SALZANO (Apprentis d'Auteuil)
 Yasmina TIHAMI (AF-UPP)
 Gémina CHAKRIT (AF-UPP)
 Refik ISUFI (Repairs95)
 Aurélien MERABET (Le refuge)
 Lusian DOUZAMI (La tribu de Tachenn)
 Danielle KINKONDA (Repairs95)
 Hind TCHOUKA (Habitat et humanisme)
 Tamba CAMARA (Habitat et humanisme)
 Sylvie PILON (Chom'Actif)

COMITE SCIENTIFIQUE

Nicolas DUVOUX (Président du comité scientifique)
 Antoine MATH (Chercheur)
 Marine DE MONTAIGNAC (France Stratégie)
 Jean-Luc OUTIN (Economiste - Chargé de mission (MiRe/DREES))
 Malika CHAFFI (FAP)

PERSONNES RESSOURCES

Manuela DEVLIEGHER (Partage)
 Camille LARRIEU (Centre action protestant)
 Emmanuelle MURCIER (AF-UPP)
 Diodio METRO (Repairs95)
 Luna MICHEL (Habitat et humanisme)
 Sylvie DAVIEAU (Apprentis d'Auteuil)

➤ **SECRETARIAT GENERAL DU CNLE**

Delphine AUBERT (Secrétaire générale du CNLE)
 Michèle LELIEVRE (directrice scientifique)
 Juliette RAMSTEIN
 Fatima GUEMIAH
 Lamia MEZIANE

➤ **INVITES**

Anne Catherine FERRARI (DIPLP)
 Ael IRVOAS (La tribu de Tachenn)

Ouverture de la plénière par Fiona LAZAAR, présidente du CNLE

Delphine AUBERT (Secrétaire générale du CNLE) : Fiona LAZAAR est en ligne avec nous et vous prie de l'excuser de ne pas participer à la réunion en présentiel, car elle est souffrante. Nicolas DUVOUX, en sa qualité de Président du comité scientifique présidera la séance plénière de ce jour.

Fiona LAZAAR (Présidente du CNLE) : Mesdames et messieurs, je vous remercie de participer à ce conseil. Cette plénière est importante, car je tenais à ce que le CNLE puisse se tenir physiquement. Les difficultés techniques rencontrées lors de la plénière qui s'est tenue fin septembre ont été signalées de manière à mieux organiser les prochaines fois. Le contexte sanitaire reste très préoccupant, donc je vous invite à garder vos masques et à respecter les gestes barrières. J'espérais pouvoir être avec vous ce matin, mais ma toux étant particulièrement persistante, j'ai préféré intervenir à distance. Je remercie Delphine AUBERT et toutes les équipes du secrétariat général de m'avoir donné les moyens de participer à distance. Nous avons le plaisir de compter parmi nous Marine JEANTET, déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, qui prendra la parole en tant que grand témoin.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du CNLE : Lusian DOUZAMY, Tamba CAMARA et Danielle KINKONDA du 5^e collège, Augustin VICARD, président de l'INJEP qui intègre le comité scientifique, et Evanne JEANNE-ROSE, président du CESEE.

Le CNLE a été saisi par la direction de la sécurité sociale sur la complémentaire santé solidaire (CSS), un dispositif permettant d'améliorer l'accès aux soins et participant à la lutte contre le non-recours. Parmi les douze propositions remises au Premier ministre pendant la crise l'an dernier figurait la demande de son automatisation pour les allocataires du RSA, ce qui est désormais inscrit dans les textes, à la suite de l'adoption par le Parlement du budget 2022. L'une des propositions du CNLE a donc été entérinée par le Parlement, ce qui est une bonne nouvelle.

Le CNLE sera en charge d'écrire un avis à destination du Parlement concernant le rapport sur le CSS chaque année. Je remercie les membres du CNLE qui se sont déjà mobilisés pour contribuer à ce projet d'avis que Delphine AUBERT vous présentera, avant sa remise au Parlement d'ici la fin de l'année.

Nous continuerons ensuite avec un point d'avancement sur les groupes de travail du CNLE. Le groupe de travail sur l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle a réalisé un document à propos duquel nous échangerons aujourd'hui. Nous vous laisserons du temps ultérieurement pour envoyer vos commentaires sur cette première proposition du groupe de travail. Les groupes de travail sur le logement et l'égalité des chances réaliseront un point d'étape avant une restitution plus formelle dans les prochains mois. Je vous remercie de nouveau pour la qualité du travail effectué dans ces groupes. Cet exercice a comme objectif d'apporter un éclairage exigeant et constructif au gouvernement, et plus particulièrement au Premier ministre. Notre action en tant que CNLE se veut différente et complémentaire du rôle d'alerte, de proposition et de dénonciation qui peut être porté entre autres par les associations, largement représentées ici, et dont je salue le travail absolument nécessaire. Le rendu du conseil a pour visée de formuler des préconisations sur la question de la lutte contre la pauvreté.

Puis, Michèle LELIEVRE, directrice du comité scientifique du CNLE, et Christine OLM, chargée de nous accompagner sur l'élaboration du baromètre qualitatif de suivi des situations de pauvreté en France, présenteront un point d'étape. Ce travail suit une approche inédite d'évaluation de la pauvreté d'un point de vue qualitatif, mais ne fait pas concurrence aux travaux de l'Insee ou de la DREES, mais il les complète. Je remercie celles et ceux qui s'impliquent dans ce travail depuis plusieurs mois.

Nous écouterons alors Marine JEANTET, qui dressera un bilan sur la stratégie de prévention contre la pauvreté, et je la remercie pour son suivi attentif de nos travaux et pour son écoute par rapport aux propositions et aux recommandations que nous portons depuis le début de la crise.

Nous terminerons la séance en présentant le calendrier de travail de l'année prochaine. Le 25 novembre dernier, les travaux ont été engagés en vue d'un rapport à l'horizon 2023 sur l'impact social de la transition énergétique, coordonnés par Nicolas DUVOUX et Michèle LELIEVRE, projet qui occupera une place importante dans nos travaux en 2022.

Pour finir, la conférence nationale de santé lance un appel à contribution dans le cadre des vingt ans de la démocratie en santé. Le ministre des Solidarités et de la Santé a saisi le président de la CNS pour que nous puissions dresser un bilan des 20 dernières années de démocratie en santé. Dans le cadre de cette saisine et à la demande de la CNS, nous recherchons un candidat parmi les membres du CNLE. J'invite les volontaires à contacter le secrétariat général.

Présentation du projet d'Avis sur la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) par Delphine AUBERT, secrétaire générale du CNLE

Delphine AUBERT (Secrétaire générale du CNLE) : La DSS et le CNLE rendront un avis sur le rapport relatif à la CSS qui sera élaboré chaque année, en application de l'article L 862-7 du code de la sécurité sociale. Dorénavant, le CNLE sera chargé de rendre un avis annuel sur ce rapport. L'avis du CNLE sera annexé au rapport qui sera remis au gouvernement et à l'Assemblée d'ici la fin de l'année.

Suite à la présentation de la DSS, nous avons mis en place une commission, et je remercie M. BARBIER qui a été volontaire pour m'assister dans ce travail. Nous avons obtenu beaucoup de contributions et nous vous en remercions, car les délais étaient très courts.

Les attentes de la DSS portaient sur le contenu et la présentation du rapport. Nous avons estimé collectivement que le rapport était très complet, mais plutôt destiné à un public d'experts. De plus, il contenait un mélange de faits passés et de faits prospectifs, et les éléments essentiels du rapport étaient difficiles à extraire. Au-delà de la forme du rapport, le CNLE préférerait que la DSS lui envoie une synthèse du rapport et la présentation d'études de cas, ce qui manquait au rapport reçu. Les principaux apports positifs de la CSS sont : le dossier unique de demande d'attribution de la CSS, avec ou sans participation, le montant unique de participation proportionnel à l'âge de l'assuré, ainsi que la reprise de gestion par les CPAM, y compris pour les personnes qui bénéficient de la CSS avec participation. En revanche, nous avons constaté que des améliorations étaient nécessaires pour lutter contre le non-recours, puisque le rapport indique que sur 12 millions de personnes éligibles, il n'y en a que 7,21 millions qui en bénéficient. L'un des premiers axes d'amélioration est donc celle de l'accompagnement et de l'information des 4,8 millions de personnes éligibles. L'essentiel de la démarche s'effectue via les outils numériques, ce qui pose problème dans l'accès à l'ouverture de cette complémentaire. Il faudrait donc prévoir aussi des accueils physiques pour aider dans les démarches.

Nous proposons également que les acteurs associatifs soient inclus dans la démarche d'accompagnement, et que soit développé « l'aller vers » des personnels des CPAM. De plus, nous avons évoqué l'idée d'un élargissement de l'automatisme de la demande de CSS aux publics sortant d'institutions (sortants d'ASE et sortants de prison) et aux allocataires de minima sociaux (AAH, ASPA, ASI). Parallèlement, nous avons suggéré la suppression du délai de carence de trois mois pour l'accès à l'assurance maladie exigé pour les demandeurs d'asile.

En outre, nous avons demandé, pour l'accès et le renouvellement de la demande de CSS, les mesures de simplification suivantes :

- rendre automatique le renouvellement de la demande pour les personnes dont la situation n'a pas changé dans l'année, simplifier la demande pour les autres personnes, et interdire la suspension des droits à la CSS en cas d'incomplétude du dossier ;
- rendre effectives les modalités de paiement alternatif quand les personnes ne possèdent pas de compte courant ;
- une rétroactivité des droits à la CSS avec participation financière à la date des soins à l'instar de la CSS sans participation financière.

Afin de limiter les discriminations à l'accès aux soins sur les territoires pour les bénéficiaires de la CSS, le CNLE encourage la DSS, qui avait déjà réalisé un *testing* en 2019, de le renouveler en 2022, notamment auprès des spécialistes et des médecins. Le CNLE souhaite aussi que les pratiques illégales soient sanctionnées plus rapidement qu'actuellement.

Par ailleurs, le CNLE requiert un élargissement du panier de soins aux secteurs suivants : ostéopathie, podologie, soins d'orthodontie pour les plus de 16 ans, et couverture du forfait d'heures d'aide-ménagère en sortie d'hospitalisation comme le proposent certaines complémentaires.

Enfin, le CNLE demande une modification du plafond de ressources retenu pour attribuer la complémentaire santé solidaire à titre gratuit. Le CNLE propose que le plafond de ressources retenu corresponde au seuil de pauvreté fixé à 60 % du revenu médian calculé par l'Insee, ce qui aurait pour conséquence la suppression de l'effet de seuil pour les personnes qui sont allocataires de l'ASPA et bénéficient de la CSS. Dans le cas où il n'y aurait pas de relèvement du plafond de ressources, le CNLE propose un accès gratuit à la CSS jusqu'au plafond de l'ASPA.

Pour conclure, le CNLE souhaiterait être associé aux études d'évaluation menées sur le non-recours par la DSS.

Fanny RICHARD (CNAM) : Concernant la dématérialisation du support, je précise que nous traitons essentiellement des demandes papier à la CNAM. Avec la crise sanitaire, davantage de personnes utilisent le téléservice (37 %), avec des rendez-

vous fléchés par les CPAM pour permettre d'accompagner de bout en bout l'obtention du droit. En CSS sans participation financière, la personne sort avec la mise à jour de sa carte vitale immédiatement. En CSS avec participation financière, la personne sort aussi avec une mise à jour immédiate de sa carte vitale, avec des droits qui s'ouvrent le premier jour du mois suivant. Les délais de gestion sont donc assez optimaux aujourd'hui.

Sandra SALZANO (5^e collège) : Je voudrais souligner la difficulté à joindre la sécurité sociale pour obtenir un rendez-vous. À Marseille, nous rencontrons des difficultés avec Internet, et nous pouvons rester plusieurs mois sans couverture CMU et sans pouvoir nous soigner. De plus, certains soins ne sont pas pris en compte par la CMU. Nous constatons sur le terrain que nous ne sommes pas tous égaux au niveau de la santé.

Nathalie MONGUILLON (5^e collège) : Nous notons peut-être une amélioration de l'accès à la CSS. Néanmoins, il serait intéressant de déterminer les différences entre les territoires quant à l'accès aux soins et à la qualité du soin. Je voudrais que certains membres du CNLE puissent être associés afin de concevoir une grille d'évaluation et une véritable étude à ce sujet.

Isabelle BOISARD (association nationale des assistantes sociales) : Je voudrais me réjouir un jour du retour des CPAM dans les quartiers pour lutter contre les non-recours et pour clarifier les dossiers compliqués.

Diodo METRO (Repairs 95) : Je me réjouis que le CNLE préconise une protection santé pour les jeunes sortant de la protection de l'enfance. En effet, notre association consacre les trois quarts de son temps à la santé des jeunes, et beaucoup d'entre eux sortent de la protection de l'enfance sans avoir droit à une autre protection de santé, et ils sont confrontés à des complications uniquement pour pouvoir se soigner.

Docteur MORIAU (Médecins du Monde) : Quotidiennement, je suis confronté à des personnes qui n'arrivent pas à joindre les services de la CPAM, et je suis désarmé pour les aider. Je suis étonné que le dispositif CMU existe depuis 22 ans, et que le taux de non-recours à la CSS avec participation financière soit toujours de 73 %. Il me paraît donc évident d'avoir un accès gratuit à la CSS allant jusqu'au plafond de l'ASPA. J'espère que nous obtiendrons enfin une fusion entre l'aide médicale d'État et la CMU.

Marine DE MONTAIGNAC (France Stratégie) : Nous rejoignons l'idée de ne pas restreindre l'évaluation au non-recours, et que nous ouvrons l'accès aux soins de santé aux inégalités de santé. Une évaluation sera engagée rapidement en vue de premiers résultats en 2022, et il nous semble important d'élargir le spectre d'évaluation.

Marine JEANTET (déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté) : Je pense que nous avons toujours du chemin à parcourir, mais que nous avons déjà progressé concernant l'accès aux soins. J'entends les difficultés de certaines personnes à accéder à des accueils physiques. Certes, le virage vers le numérique a été assez brutal dans l'ensemble des administrations, mais nous tendons à ajuster les choses, ce qui prend du temps. Bien que le tout numérique simplifie les démarches pour beaucoup d'individus, il s'agit d'inventer d'autres modalités pour ceux qui subissent la fracture numérique, notamment les modalités « d'aller vers ». La CNAM a déjà soutenu des expériences intéressantes à la fin du premier confinement dans les centres d'hébergement où des équipes se sont rendues, ce qui a très bien fonctionné. Il faudra donc encore, face à ce virage numérique soudain, adapter les modalités de présence physique. Les multiples confinements ne nous ont pas aidés à faire des ajustements. Je pense que nous devons être inventifs, notamment par rapport aux nouveaux métiers que sont les métiers de médiateur, qui n'existent pas assez en France, même s'ils sont en train de se développer. De même, il faut être inventif au niveau de l'accès aux droits : les CPAM existent, mais d'autres profils peuvent aussi être formés pour assurer l'intermédiation. Au sujet de l'automatisme, nous travaillons sur le référentiel, mais beaucoup de travail reste à faire. Dans le cadre du Contrat Engagement Jeune qui a été lancé, je porte le sujet accès au droit et santé, et j'accorde toute mon attention à la santé mentale et à la toxicomanie qui constituent des freins majeurs pour le parcours de ces jeunes.

Depuis longtemps, je suis sensible au thème des premiers soins, qui est difficile à traiter. Il serait en effet intéressant d'effectuer des comparaisons entre les territoires et au sein de la population, et de les mettre en perspective. Malgré une amélioration des remboursements, beaucoup de travail reste à fournir au niveau des représentations. Le secteur de la santé se porte mal en ce moment, et nous devons comprendre collectivement, si nous voulons une amélioration de ce secteur. La cause ne réside pas seulement dans la situation économique des publics, et nous devons creuser ce point qui requiert un travail de fond sur le long terme.

Présentation de l'Avis *Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle* par Jean-Claude BARBIER, président du groupe de travail *Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle*, et Sylvie FOUCHÉ, rapporteure du groupe. Echanges avec les membres du CNLE.

Nicolas DUVOUX (Président du comité scientifique du CNLE) : J'invite M. BARBIER et Mme FOUCHÉ à venir présenter l'avis sur l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle.

Jean-Claude BARBIER (Président du GT, personne qualifiée) : Madame la Présidente considère que cet avis est encore à discuter. Tout d'abord, j'ai été impressionné par la façon dont les membres se sont impliqués dans ce groupe, en particulier nos collègues du 5^e collège. La mission qui nous était confiée était de rassembler des faits et des recommandations pour le gouvernement via la présidence du CNLE. Ainsi, avec d'autres chercheurs, nous avons rassemblé des éléments pour réaliser une synthèse sur l'insertion et l'accompagnement. Nous avons fini notre travail, auquel tous les collègues ont été associés et qui a pris la forme de cet avis que vous avez reçu par mail. Depuis janvier, tous les collègues ont participé fidèlement à ce travail. Nous avons organisé huit séances, dont six séances thématiques et deux dernières consacrées à l'écriture du texte. Le groupe de travail comprenait 35 à 40 personnes. Nous avons essayé de sérier des thèmes comme suit :

- la réforme du service public de l'insertion ;
- les nouveaux publics ;
- l'insertion par l'économie et les expérimentations ;
- les conditions : nous avons étudié un revenu sans condition, à partir de la proposition développée par une étude publiée par le Secours Catholique ;
- les sanctions, qui se révèlent opaques et douloureuses pour les allocataires ;
- l'homogénéisation des minima sociaux concernant les demandeurs d'asile et les personnes en situation irrégulière, car la protection sociale doit se déployer au-delà des frontières habituelles des assurés¹, et nous devons penser aux personnes aux marges.

Le préambule du texte met en exergue deux points :

- 1) L'accompagnement, que nous avons tenté de définir. D'ailleurs, la fin du texte débouche sur une 19^e recommandation qui enjoint à évaluer l'accompagnement. Nous préconisons l'accompagnement comme une relation interindividuelle et une relation personnelle. En effet, une relation personnelle de confiance qui viendrait s'ajouter aux autres services devrait être généralisée sur l'ensemble des territoires, en vue de permettre un accompagnement global ;
- 2) L'insertion : la 2^e recommandation du texte l'inscrit vraiment dans le domaine de la protection sociale. Il faut donc la défendre comme une partie intégrante de notre système de protection sociale, car elle induit des allocations et des services articulés avec le reste de la protection sociale. L'insertion n'est pas un filet de sécurité, mais un élément à vocation universelle.

Sylvie FOUCHÉ (Rapporteure du GT, 5^e collège) : Notre groupe était assez soudé et j'ai vécu une belle aventure. Néanmoins, nous avons identifié quelques points faibles dans ce groupe de travail : d'une part, les réunions en visioconférence ne sont pas toujours satisfaisantes : nous regrettons Zoom, car nous y étions habitués et nous rencontrons des problèmes avec Teams. D'autre part, certains intervenants interviennent pour leur région, leur département ou leur ville, ce qui reflète parfois peu la réalité de tout le territoire.

Dans ce groupe, le 5^e collège a été entendu. L'avis qui sera rendu a été retravaillé avec nos avis personnels.

Pour conclure, je me suis surtout investie dans l'insertion des jeunes et j'espère que cet avis aura une réelle influence sur la mise en place d'un filet de sécurité pour eux, comme au Danemark, où ils touchent une allocation à partir de 18 ans. Je trouve qu'il est aberrant que les jeunes ne soient pas protégés en France, et je me battrais toujours pour eux.

Jean-Claude BARBIER (Président du GT, personne qualifiée) : J'en viens aux recommandations proposées dans l'avis. En plus de la question de l'évaluation de l'accompagnement que j'ai déjà évoquée, 18 recommandations sont classées en 3 groupes qui sont les suivants : droits et devoirs, droit à l'allocation et droit à l'accompagnement.

¹ Le texte du projet d'avis traite en outre de l'extension d'une allocation associée à l'insertion des jeunes de 18 à 25 ans, déjà demandée en octobre 2020 par le CNLE.

Concernant les droits et devoirs, il s'agirait de :

- Réduire les effets de stigmatisation et rendre la vision sur les contrats aidés plus positive ;
- Étendre l'accompagnement global ;
- Préserver l'équilibre entre le social et l'économique et modifier la tendance à trop polariser sur l'économique.

Quatre recommandations ont été formulées par rapport aux conséquences de la réforme de l'assurance chômage. Le CNLE alerte sur le fait que cette réforme a toutes les chances d'augmenter la pauvreté. Nous avons déjà évoqué le caractère dommageable des sanctions que nous pointons du doigt dans nos recommandations. Effectivement, nous y soulignons que dans certains pays, des expériences sont menées pour supprimer les sanctions qui n'ont finalement pas prouvé leur efficacité. C'est pourquoi nous voulons qu'un état des lieux des sanctions soit dressé. Le groupe de travail est plutôt favorable à un dispositif sans sanction.

Le groupe recommande aussi un accompagnement assorti d'une allocation pour tous les jeunes à partir de 18 ans. Une autre recommandation nous paraît également importante : celle d'harmoniser les allocations. Par exemple, pourquoi les demandeurs d'asile n'ont pas droit au RSA ? Nous souhaitons un minimum de droits communs qui soient les mêmes pour tous et qui s'appliquent aussi aux bénéficiaires de l'AME.

Marcel ANDRÉ (5^e collège) : Qu'entendez-vous par le terme « sanction » ?

Christine SOVRANO (CGT) : Concernant l'accompagnement, je trouve que la relation de confiance n'est pas suffisamment définie, et qu'il serait essentiel de réfléchir à cette notion et de la préciser.

Certes, la question de l'évaluation se pose, mais il s'agirait d'évaluer quels objets ? De plus, relèverait-elle d'une obligation de résultats ou de moyens ? Si elle relève d'une obligation de moyens, nous sommes d'accord, mais si elle relève d'une obligation de résultat, elle dépendra de mesures administratives, ce que nous dénonçons.

La pair-aidance est une bonne idée, mais elle nécessite une réflexion de fond. Par exemple, quelle est sa complémentarité avec les professionnels du travail social ?

Par ailleurs, la CGT est favorable à l'affirmation des droits sans condition et je trouve que cette question est essentielle.

Je conclurai sur la question des sanctions, qui comprend aussi les sanctions infligées à ceux qui ont des responsabilités (au niveau des politiques de l'emploi ou des inégalités sur les territoires, par exemple). Au lieu de n'examiner que les sanctions envers les bénéficiaires, observons l'ensemble des acteurs en présence et interrogeons les responsabilités de chacun.

Isabelle BOISARD (association nationale des assistantes sociales) : La recommandation n°4 nous a particulièrement interpellées, car elle évoque l'importance des relations personnelles de confiance et de l'accompagnement global qui sont des missions typiques au cœur du métier d'assistante sociale. Je trouve qu'un travail visant à remettre les assistantes sociales dans leur cœur de métier serait pertinent, car l'accompagnement global les concerne complètement, alors qu'elles sont souvent mises de côté pour effectuer des tâches plus administratives. Ce point gagnerait à être creusé avec les conseils départementaux.

Sylvie FOUCHÉ (Rapporteuse du GT, 5^e collège) : Dans les missions locales, quand les jeunes sont en garantie jeunes, s'ils ne trouvent pas de stage, ils sont éjectés le deuxième mois, ce qui constitue une grosse sanction. De plus, l'accompagnement global des jeunes comprend trop de référents, ce qui participe à leur confusion.

Jean-Claude BARBIER (Président du GT personne qualifiée) : Au sujet des sanctions, nous nous sommes aperçus que nous ne les connaissons pas et que nous n'avons pas accès aux statistiques les concernant. D'ailleurs, j'ai écrit une lettre au responsable de la CNAF au nom du groupe, afin de savoir quelles sont exactement ces sanctions. Les gens se demandent ce qu'ils risquent vraiment. C'est pourquoi nous conseillons au gouvernement de réviser les politiques de sanction.

Quant à la définition de l'accompagnement, nous ne sommes pas obligés d'avoir la même. Le problème de l'évolution de cette notion d'accompagnement est qu'elle est attendue par les gens, donc il faut faire en sorte de la mettre en œuvre sous les formes qui conviennent.

Nicolas DUVOUX (Président du comité scientifique du CNLE) : La question des sanctions est mal connue. Les travaux de sciences sociales commencent à s'intéresser à cette question des sanctions : qui en est la cible ? Le comité scientifique a réfléchi sur ces questions récemment pour apporter des éléments additionnels qui peuvent être transmis au groupe de travail s'il le juge utile.

Dominique VIRLOGEUX (5^e collègue) : Concernant l'accompagnement des jeunes, nous oublions souvent les 16-18 ans, qui doivent pourtant être accompagnés précocement.

Manuela DEVLIEGHER (Partage Faourette) : Je reviens sur les sanctions du point de vue du terrain, et notamment sur le contrôle de la recherche d'emploi par Pôle emploi sur le système d'indus générés par la CAF. Pôle emploi et la CAF sont des institutions qui évaluent elles-mêmes leur logique de sanction. Lorsque nous tenons des comités régionaux ou nationaux de liaison avec Pôle emploi, ils nous expliquent l'impact du contrôle de la recherche d'emploi sur la relation du demandeur d'emploi avec Pôle emploi, ce qui est gênant. Le parcours de revalorisation dans l'emploi est mis en exergue, mais sur le terrain, quand nous accompagnons les demandeurs d'emploi, nous connaissons les conséquences psychiques énormes du contrôle de la recherche d'emploi, comme du contrôle de ressources de situation CAF sur le parcours des familles, ainsi que l'aspect culpabilisant de l'action de les déclencher.

La question de l'universalité d'une allocation par rapport à celle d'un public cible me paraît primordiale. À chaque fois que nous ciblons des niches de non revenus, nous revenons au questionnement de l'universalité plutôt que de la compartimentation.

Bastien CORSINI (5^e collègue) : Je suis concerné par ces propos sur l'insertion. Je pense que nous devrions arrêter de parler des jeunes, car l'insertion concerne tout le monde. J'ai 28 ans, et quand nous parlons des jeunes, ce sont de ceux qui sont âgés de moins de 26 ans. Je souhaite me reconvertir à 28 ans, mais je ne trouve pas d'accompagnement. Pour accéder aux études, je dois arrêter de travailler et toucher un revenu stable durant ma reprise d'étude. Tout le monde peut être concerné et il est dommage de faire une distinction par l'âge.

Sylvain TERNOIR (5^e collègue) : Je m'interroge sur la notion de minimum social. Beaucoup de personnes touchent des revenus inférieurs au RSA, pour différentes raisons (non-recours, honte, peur des sanctions). Certaines personnes, voire des familles, notamment monoparentales, peuvent même se retrouver sans revenus. Certes, il est louable de discuter de l'augmentation des minimas sociaux, mais encore faut-il s'assurer qu'ils existent réellement.

Jean-Claude BARBIER (Président du GT, personne qualifiée) : Cette notion est traitée dans les recommandations 8 et 9.

Fiona LAZAAR (Présidente du CNLE) : Par rapport aux propos tenus par Mme SOVRANO et Mme BOISARD sur le travail social, j'ai rencontré en tant que présidente du CNLE le maire de Nancy M. Mathieu KLEIN, qui a récemment été nommé président du Haut Conseil pour le Travail Social. À noter qu'il avait également été chargé d'une mission sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Nous nous sommes mis d'accord pour coordonner les réflexions et les travaux du CNLE et du HCTS.

Sur la question de l'accompagnement des jeunes, je précise que le Contrat Engagement Jeune vise à ce qu'un jeune n'ait qu'un seul accompagnant dans son parcours. Il serait intéressant de dresser un état des lieux ou d'avoir un retour sur la mise en œuvre de ce nouveau système d'accompagnement.

Je vous remercie pour les travaux qui ont été menés. Nous vous laisserons jusqu'à jeudi prochain pour réagir sur le document. Je tiens à ce que la version finale de ce document soit un avis institutionnel, et que son ton reste institutionnel et neutre. C'est pourquoi quelques modifications substantielles sont à effectuer sur la forme. J'aimerais que nous parvenions, dans les autres groupes de travail, à nous appliquer à être dans un rôle institutionnel. En effet, nous sommes un Conseil national dépendant du Premier ministre, et nos travaux doivent revêtir un caractère institutionnel, ce à quoi s'attèle le secrétariat général.

Antoinette ATTO (CNV) : Au regard de la liste des membres des groupes de travail, je constate que ne sont présents ni les CCAS ni les UT ni les UNCCAS. Le CCS est une structure de proximité dans les territoires qui s'adresse autant aux jeunes qu'aux personnes âgées ou handicapées. Je trouve déplorable que ni le CCAS ni l'UNCCAS ne soient associés aux groupes de travail.

Servio MARIN (5^{ème} collègue) : Nous sommes 35 personnes concernées au CNLE, mais il y a 12 millions de personnes pauvres en France. Il faudrait donc étudier les causes de la pauvreté, et je propose de mener à l'avenir une réflexion sur les origines de la pauvreté.

Bernard GOUEDIC(MNCP) : Les sanctions amènent souvent à glisser vers la pauvreté. Sanctionner un bénéficiaire de minima sociaux signifie que nous coupons tout moyen d'existence monétaire à quelqu'un qui se situe déjà en dessous du niveau de pauvreté. De plus, les sanctions sont prises par des commissions départementales, et nous savons que chaque département peut avoir une appréciation divergente de la façon d'infliger les sanctions. En outre, quand nous sanctionnons un individu, nous sanctionnons aussi sa famille. Nous devons donc montrer et faire remonter ces anomalies et les risques que courent les personnes sanctionnées de glisser dans la pauvreté.

J'en viens aux sanctions prises par Pôle emploi. Je rappelle que 52 % des demandeurs d'emploi ne sont pas indemnisés par Pôle emploi. De plus, les contrôles de recherche d'emploi passeront de 250 000 à 400 000.

Nicolas DUVOUX (Président du comité scientifique du CNLE) : Toutes vos paroles enrichiront l'avis qui sera prochainement finalisé.

Marine JEANTET (déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté) : J'aurai quatre remarques à formuler. D'abord, au niveau de l'accompagnement global, plusieurs sujets se posent : l'implication des conseils départementaux, les moyens humains, mais aussi la formation des travailleurs sociaux, dont il faut augmenter le nombre, et l'organisation au sein des conseils départementaux.

Deuxièmement, une évaluation de la réforme de l'assurance chômage a été prévue.

Troisièmement, les sanctions constituent un sujet sensible qui suscite des points de vue divergents. Une campagne d'information est en cours de préparation, afin de mieux informer les individus sur les risques et les sanctions. Nous pourrions vous transmettre les documents de cette campagne pour avis.

Quatrièmement, par rapport au thème des jeunes, l'un des enjeux du Contrat Engagement Jeune est justement d'éviter la multiplication des référents. Des travaux sont en cours pour ajuster ce contrat, et nous devons être prêts au 1^{er} mars. Nous disposons d'argent pour missionner des associations qui seront la référence, afin de créer le lien de confiance qui est prioritaire.

Sylvie FOUCHÉ (5^e collègue, rapporteure du GT) : Il me semble que les CCAS ont été sollicités, mais il arrive que certaines structures ne répondent pas.

Par ailleurs, on dit que quand un chien fait une bêtise, il ne faut pas le frapper. À l'heure actuelle, on punit des êtres humains sans essayer de les comprendre, ce qui peut être considéré comme une violence physique et mentale. Les professionnels favorables aux sanctions sont ceux qu'elles arrangent, car lorsque règne un climat de violence, les gens avancent par peur de tout perdre. Je trouve aberrant que nous nous soucions davantage de nos chiens que des êtres humains en France.

Jean-Claude BARBIER (Président du GT, personne qualifiée) : Je renvoie au texte qui traite entre autres de la question de l'impact des sanctions. Vous pouvez l'utiliser et le commenter. Espérons qu'il sera à la hauteur de notre investissement et de nos espoirs.

Point d'avancement sur les travaux du groupe de travail logement par madame Nathalie MONGUILLON, coprésidente du groupe égalité des chances, et par Delphine BONJOUR, coprésidente. Echanges avec les membres du CNLE.

Nathalie MONGUILLON (Co-présidente du GT 5^e Collège) : Je vous prie de bien vouloir excuser Delphine BAUDET-COLLINET, qui a dû remplacer une collègue dans une réunion. Delphine AUBERT a rejoint notre groupe de travail afin d'apporter son expertise sur le logement, et nous l'en remercions. Nous étions nombreux et dans une parité quasiment égale pour former ce groupe de travail composé de membres du 5^e Collège et d'autres collèges. Sur la question du logement, nous avons constitué cinq sous-groupes de travail, et nous avons entendu des témoignages de l'expertise du vécu. Nous avons commencé la rédaction de notre avis en distanciel, alors que nous avions la volonté de co-construire l'écriture. Nous avons rapidement réalisé qu'en distanciel, certaines personnes avaient du mal à intervenir. Il y a quinze jours, nous avons commencé à travailler en présentiel, et nous avons été surpris que ceux qui parlaient peu aient pris la parole. Le sujet du logement nous prend aux tripes et, malgré le travail réalisé, il est encore urgent de s'y affaïrer. Nous avons décidé de maintenir les groupes de rédaction en présentiel, et nous avons statué sur trois thèmes principaux : l'accès au maintien dans le logement, l'accompagnement des personnes vers et dans le logement, et l'accès à l'information.

Nous avons extrait 15 recommandations, mais elles ne sont pas encore écrites. Nous constituerons donc des binômes composés d'un membre du 5^e collègue et d'un membre d'un autre collègue en vue d'élaborer une rédaction finale fin janvier ou début février 2022.

La loi demeure très protectrice par rapport au logement, et il ne s'agit pas d'en recréer une. Nous devrions peut-être insister sur le fait que la volonté politique pour le logement est à mettre en avant. Parallèlement, nous avons observé les bonnes pratiques, les témoignages du vécu, et les écarts entre les deux. De ces écarts sont nées les préconisations visant à améliorer et à généraliser les bonnes pratiques.

Juliette RAMSTEIN (collaboratrice du CNLE) : Ce groupe de travail était basé sur un principe de co-construction, il a recueilli divers témoignages et a cherché à inventer de nouvelles méthodologies. Nous reviendrons l'année prochaine avec les recommandations bien établies.

Delphine BONJOUR (présidente du GT, Secours Catholique) : Je voudrais associer Lucienne SOULIER d'ATD, coprésidente du groupe, et Sonia BENMAA, rapporteure. Le thème égalité des chances, qui correspond à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, est très vaste. Selon l'OCDE, il faudrait en France six générations avant qu'un descendant de famille très modeste n'atteigne un revenu moyen.

Nous avons circonscrit ce thème à partir de réalités mises en exergue par des membres du 5^e Collège. Nous avons insisté sur les inégalités et les difficultés auxquelles se heurtent les enfants, les jeunes et les parents : difficultés d'apprentissage, insuffisance du dépistage, décrochage scolaire, orientation scolaire, suivi médical, accès aux soins, difficulté de se faire entendre et de trouver sa place, manque de continuum entre tous les intervenants. Nous avons auditionné des experts de l'Éducation nationale, des associations, des médecins scolaires, du pôle relation, des fédérations de parents. Les membres de notre groupe de travail se sont beaucoup impliqués dans ces auditions et ils ont pris part à des débats passionnés.

Certains publics ont davantage attiré notre attention, comme celui des mineurs non accompagnés, des habitants des outre-mer (Mayotte), des espaces de pauvreté urbaine et des espaces ruraux isolés. Nous avons aussi abordé la question des discriminations et cherché à y répondre. Un certain nombre de dispositifs existent, mais ils sont mal connus et pas assez actionnés. Nous aurons donc aussi à cœur dans la rédaction de cet avis d'inviter à ce qu'ils soient mieux connus. Nous avons également repéré quelques bonnes pratiques que nous mettrons en valeur.

Par ailleurs, je souligne l'importance de se réunir en présentiel, pour une meilleure prise en compte de la parole de chacun, même si nous sentons une concordance des diagnostics et une volonté de préconisation.

Présentation du bilan de la stratégie pauvreté par Marine JEANTET, déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. Echanges avec les membres du CNLE.

Marine JEANTET (déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté) : Nous avons réalisé un bilan d'étape disponible sur nos sites, à partir duquel j'ai écrit une présentation que nous vous enverrons. La pauvreté prend des formes très différentes, et, pour lutter contre elle, nous devons engager une action multidimensionnelle suivant deux axes majoritaires : agir dès le plus jeune âge et agir sur l'insertion professionnelle.

La méthode de travail s'est voulue différente de celle des autres plans pauvreté. D'abord, elle est interministérielle et montre une volonté de coordonner et de créer des synergies entre de nombreux acteurs. Ensuite, cette méthode a consisté à mettre en place des outils de contractualisation entre l'État, les conseils départementaux, les régions et les métropoles, en vue de travailler sur des objectifs communs. Un gros travail a été réalisé avec le secteur associatif, des entreprises et tous les acteurs qui contribuent à élaborer des mesures adaptées et des solutions.

Au bout de trois ans de mise en œuvre, nous constatons que la crise sanitaire n'a fait que renforcer les deux objectifs suscités et l'importance d'une méthode s'appuyant sur le terrain. Nous devons faire avec les personnes, et non pas contre elles. Au CNLE, nous avons mis l'accent sur la nécessité d'un objectif élevé de participation des personnes concernées à nos travaux, et nous avons progressé sur le sujet, mais nous ne sommes pas encore parvenus à atteindre l'objectif que nous nous étions fixé.

Globalement, nous n'avons pas observé d'augmentation du taux de pauvreté monétaire en 2020 comme nous nous y attendions à cause de la crise sanitaire, et il semble que nous ayons évité une catastrophe massive grâce à des aides exceptionnelles.

Par rapport à l'accès aux besoins essentiels, nous renforçons l'offre de domiciliation pour l'accès aux droits, ce qui représente un travail de très longue haleine. La domiciliation représente le premier niveau de l'accès aux droits, et l'État, pour la première fois, finance des actions de domiciliation qui sont en cours de déploiement. Nous avons aussi amélioré les points-conseil

budget : plus de 500 points de conseil budget et de conseil numérique ont été organisés et contribueront à atténuer la fracture numérique.

Au niveau de l'accès à la santé, la réforme 100 % Santé monte en puissance, et des mesures ont été prises dans le cadre du Ségur : beaucoup d'argent est investi pour renforcer la lutte contre les inégalités de santé, et beaucoup de dispositifs se déploient. De plus, nous notons une prise de conscience des ARS qui ne travaillent pas seulement sur la très grande marginalité. Ainsi elles contribuent au développement de centres de santé participative. L'objectif est de créer des dispositifs permettant de faire venir ces personnes vers le droit commun.

Au sujet des familles, nous avons fixé un objectif de création de crèches et nous tentons d'inventer des nouveaux modes d'accueil, notamment des structures mixant l'accueil du jeune enfant, le soutien à la parentalité et l'insertion des parents, plus adaptées aux personnes précaires. Les projets sont en cours de développement, et nous nous en servons pour capitaliser et préparer la prochaine convention d'objectif et de gestion de la CNAF qui arrive à échéance en 2022.

Au niveau des jeunes, dans le cadre de la stratégie pauvreté, nous avons mis en place l'obligation de formation : nous nous mobilisons pour lutter contre le décrochage scolaire des 16-18 ans.

Par rapport à l'insertion, la mobilité est aussi l'un des freins, et l'an dernier, de l'argent a été investi pour promouvoir les actions de mobilité solidaire.

Concernant le logement, le Logement d'Abord se révèle être une politique d'hébergement sans précédent qui a permis d'aboutir quasiment à zéro personne sans abri, ce qui est inédit. Nous avons encore beaucoup à faire sur le logement intermédiaire. Des centres d'hébergement pour femmes enceintes sans abri ont été créés. Nous inventons également des centres pour les grands marginaux qui n'accèdent pas aux centres classiques, et 39 projets se mettent en place en France.

Pour conclure, ce bilan prend la forme d'un kaléidoscope, parfois d'un inventaire, mais si nous ne gérons pas tous ces aspects, nous ne réglerons pas les problèmes en profondeur. Ainsi, l'ambition du Contrat Engagement Jeune est d'augmenter le nombre de jeunes pris en charge, mais surtout d'essayer de proposer la prise en charge la plus intégrée possible pour ces jeunes, qui permette d'activer d'emblée et au même moment les sujets de logement, de sécurisation financière et d'insertion. L'enjeu sera territorial, car tout se réalisera sur le terrain et dépendra de la mobilisation des acteurs.

Christophe ROBERT (FAP) : Par rapport au fait que nous ayons évité une situation de précarité catastrophique pendant la crise sanitaire, je pense qu'il faut rester prudent. En effet, le taux de pauvreté ne détermine pas la situation de ceux qui sont sous le seuil de la pauvreté. L'Insee a alerté sur ce point, en prévenant qu'il n'y avait peut-être pas plus de pauvres, mais que les pauvres étaient peut-être plus pauvres qu'auparavant. On peut être au-dessus du seuil de pauvreté, mais dépenser 80 % de ses revenus dans le loyer et les charges, et ne pas pouvoir s'alimenter ou se soigner convenablement.

Sur la question de la contractualisation avec les départements, il faut en effet que le dispositif inclue les territoires. L'un des enjeux de la stratégie pauvreté était justement d'établir une contractualisation de forme nouvelle qui puisse pousser les départements à s'engager dans cette lutte.

Enfin, il faudrait aussi aborder la question de la résorption des bidonvilles, dans lesquels tous les problèmes évoqués se retrouvent. Je considère que ce sujet devrait nous préoccuper particulièrement au CNLE.

Nathalie MONGUILLON (5^e Collège) : Nous devons rester vigilants, car je vois toujours autant de gens à la rue. Nous observons au niveau des ministères une vraie volonté politique de modifier les choses et d'impulser des actions. Néanmoins, comme les dispositifs sont régionalisés, la volonté politique de chaque région peut être différente, et les moyens financiers peuvent être très disparates d'une région à l'autre : comment aider les régions les plus pauvres ou qui n'arriveraient pas à mettre en place les préconisations ? Je pointe également du doigt certains non-sens : par exemple, les personnes seules ont très peu accès aux logements sociaux, et elles ne peuvent pas toujours être maintenues dans leur logement parce que leur taux d'effort relatif au loyer est supérieur à 35 %, ce qui correspond à une inéquation concrète.

Dominique VIRLOGEUX (5^e collège) : Depuis que le COVID est arrivé, nous n'arrivons plus à prendre contact avec le commissaire à la pauvreté. De plus, je suggère de dresser un bilan par région.

Marine JEANTET (déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté) : Deux documents existent : un bilan national et un second avec des chiffres régionaux, réalisés par les commissaires à la pauvreté, qui figurent sur le site internet à l'adresse suivante : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/bilan_national_-_3_ans_pauvrete-_oct21-v5_1110.pdf.

Christine SOVRANO (CGT) : Je trouve que le contexte général n'apparaît pas forcément : la réforme du chômage est, par exemple, à prendre en considération, car elle risque d'accroître la pauvreté.

À propos de l'accueil des jeunes enfants et de la mixité des publics dans les structures collectives, il est dommage d'avoir déqualifié le personnel et augmenté le nombre d'enfants, alors que dans une structure petite enfance, il faut non seulement des personnes qualifiées, mais aussi ne pas augmenter le ratio des jeunes enfants. Une idée peut être bonne au départ, mais dommageable quand on rogne sur le coût de l'accompagnement.

De plus, pour les jeunes très déstructurés, la contractualisation ne signifie rien. Quand on n'est pas disponible et qu'on a des choses à régler, la notion de contrat n'a aucun sens et enferme le jeune dans un parcours qu'il ne peut honorer. Comment travailler avec ces jeunes pour une restauration d'eux-mêmes ?

Enfin, la question des mineurs non accompagnés et des personnes étrangères n'apparaît pas dans la stratégie pauvreté, bien que la situation de ces jeunes soit catastrophique. Nous gâchons des jeunes et des professionnels qui ne savent plus comment les accompagner. Certaines orientations n'apparaissent pas et il faudrait peut-être les travailler ou les intégrer dans la stratégie pauvreté.

Sandra SALZANO (5ème collège) : Je reviens sur la pauvreté à Marseille, qui n'est pas Versailles. Marseille n'est pas une ville pauvre, mais une ville des pauvres, qui comprend le quartier le plus pauvre d'Europe. La pauvreté et le mal-logement s'y sont intensifiés.

Diodio METRO (Repairs95) : Je suis extrêmement déçue par les contractualisations. Les mineurs non accompagnés appartiennent à une catégorie de mineurs qui sortent de la protection de l'enfance pour se retrouver dans la rue, dans laquelle nous, les associations, tentons de les récupérer avant qu'ils ne tombent dans la délinquance. Je souhaiterais savoir en quoi la contractualisation nous permettrait d'aider ces jeunes. Différentes formations et technicités sont nécessaires suivant l'âge des jeunes. Nous essayons de faire le lien, car sans le lien, nous n'accompagnerons ni n'insérerons personne. Pour conclure, notre association est très déçue de ce qu'elle a reçu de la stratégie pauvreté.

Alain ROUSSENAC (FO) : Je participe aux trois groupes de travail. Selon l'Insee, en septembre 2021, un mineur sur cinq était en situation de pauvreté en France.

Nous craignons que la pauvreté n'augmente, parce que beaucoup de gens ont perdu du salaire et cause de la réforme l'assurance chômage. Dans ce type de contexte, la jeunesse paie toujours les pots cassés. C'est pourquoi FO demande la mise en place d'une allocation pour tous les jeunes de 16 à 25 ans, qui soit pérenne et sans contrepartie.

Delphine Bonjour (Secours catholique) : Je regrette que la séance ne dure pas plus longtemps, car il est dommage de ne pas prendre suffisamment de temps pour travailler sur les sujets de fond.

Marine JEANTET (déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté) : Je suis à votre disposition pour revenir discuter, et je vous propose de retravailler avec vous à partir de ce bilan. Ne vous inquiétez pas, il ne s'agit que d'un premier échange, mais nous pouvons réorganiser une réunion.

Sur la question de l'intensification de la pauvreté, je suis d'accord. L'évitement de la catastrophe ne signifie pas que nous ayons empêché des individus de basculer dans des situations dramatiques. Nous ne disposons pas de réel suivi de la pauvreté. C'est pourquoi il sera nécessaire de structurer les choses pour détailler ce qui se passe. Sur la contractualisation, un rapport IGAS est sur le point d'être publié.

Je conviens aussi que la politique est décentralisée, ce qui relève d'un choix des législateurs. Cela explique que, nous obtenions peu de retours de l'évaluation de l'impact mais nous n'allons pas faire d'inspection dans les conseils départementaux pour vérifier ce qu'ils ont fait de l'argent qui leur a été alloué. Nous avons testé cet outil, mais il est imparfait et à réajuster. 3 000 personnes ont été accompagnées vers le logement, 2 000 vers l'emploi, et nous avons travaillé sur la scolarisation des enfants. Cependant, tout cela est variable selon les territoires. Nous sommes confrontés à deux discours parfois divergents : celui de la politique du gouvernement et celui de l'action sur le terrain.

À propos de l'assurance chômage, France Stratégie va établir un rapport d'évaluation de l'impact de l'ensemble des politiques du gouvernement.

De plus, une contractualisation est en cours de lancement avec la ville Marseille, et devrait passer au Conseil municipal du 17 décembre dans une première étape.

Pour en revenir aux jeunes, nous réalisons des travaux pour ajuster le Contrat Engagement Jeune à des jeunes très précaires. Je suis d'accord que même le mot « contrat » est remis en cause par ces jeunes, et j'ai remonté ce débat à Mme BORNE. En effet, certains termes et la durée font peur, et nous travaillons à trouver des modalités et la ligne de crête entre les demandes du président de la République et les textes.

Au niveau du projet de loi enfance, le Contrat Engagement Jeune tend à pallier les difficultés des jeunes, et nous avons à relever un enjeu d'articulation sur le sujet des jeunes et de responsabilisation positive sur ces jeunes qui sont vulnérables. Je trouve qu'actuellement, leur problématique est davantage entendue que ces dernières années, bien que nous n'y remédiions pas encore suffisamment.

Point d'avancement par Michèle LELIEVRE, directrice du Comité scientifique du CNLE de l'étude de faisabilité relative à la mise en place d'un suivi qualitatif de la pauvreté en France. Echanges avec les membres du CNLE.

Michèle LELIÈVRE (directrice scientifique du CNLE) : Des résultats partiels de cette étude de faisabilité demandée par le Premier ministre au CNLE ont été présentés à la réunion plénière du comité scientifique du 30 novembre dernier. Ces travaux ont été assez favorablement accueillis, les échanges ont été nourris, et nous vous en transmettrons le compte rendu. Nous ne diffusons pas de résultats partiels à ce stade. Je rappelle que le repositionnement de cet outil barométrique a été approuvé par le CNLE de façon à repositionner l'outil plus en amont des difficultés sociales sur des terrains d'acteurs moins explorés, afin d'être complémentaires avec l'approche très quantitative de la statistique publique. Nous sommes soumis à une contrainte de taille : l'essentiel de l'observation ne doit pas peser principalement sur les têtes de réseaux associatives et sur les autres acteurs sociaux qui sont sur sollicités. De ce repositionnement ont découlé plusieurs nécessités : élargir la focale de l'observation en mobilisant des acteurs capables de capter des signaux faibles, diversifier les acteurs, et adapter le questionnaire de telle sorte que nous puissions atteindre ce nouveau positionnement.

Nous essayons d'avoir comme date cible pour exposer les résultats le 17 mars prochain, date de la plénière du comité scientifique. Auparavant, les résultats préliminaires seront exposés le 10 février dans le cadre du groupe de travail. Puis, nous montrerons ces travaux au CNLE.

Nicolas DUVOUX (Président du comité scientifique du CNLE) : J'insiste sur le travail titanesque qui a été réalisé pour la construction de ce baromètre. Nous manquons d'une vision agrégée de manière qualitative des signaux sur la pauvreté en France, et nous attendons beaucoup de cet instrument à venir.

Présentation du calendrier de travail du CNLE pour l'année 2022 et conclusion

Fiona LAZAAR (présidente du CNLE) : Ces échanges ont été passionnants, mais parfois frustrants par manque de temps. Nous travaillons régulièrement avec la délégation interministérielle, et nous poursuivrons en ce sens.

Pour le calendrier à venir, nous avons souhaité repartir sur des réunions plénières trimestrielles, en privilégiant le présentiel dans la mesure du possible. Pour répondre à la demande de certains membres, ces plénières auront lieu les jeudis. Nous vous proposons les dates suivantes : le 24 février, le 9 juin, le 15 septembre et le 1^{er} décembre 2022.

En parallèle seront organisées entre les plénières trimestrielles des visioconférences consacrées à des thématiques particulières.

De plus, le groupe de travail sur l'impact social de l'écologie se réunira une fois par mois l'an prochain.

Il nous reste également à finaliser les avis des groupes de travail logement et égalité des chances, ce qui devrait se terminer début 2022.

Le CNLE continue d'être sollicité par des instances extérieures, et je remercie celles et ceux qui se mobilisent pour cela. Je pense par exemple à la contribution du 5^e Collège pour l'avis de France Stratégie, aux saisines de la direction de la sécurité sociale, les avis sur le PNNR, etc.

Le comité scientifique poursuit ses travaux avec des plénières trimestrielles qui seront organisées le jeudi après-midi. Pour ces prochaines semaines, la priorité sera de finaliser l'étude de faisabilité du baromètre qui devrait être livré au 1^{er} trimestre.

Vous recevrez le calendrier de travail et le compte rendu de la plénière par mail. N'hésitez pas à nous transmettre par écrit vos retours sur le projet d'avis pour la complémentaire santé solidaire et le projet d'avis sur l'accompagnement vers l'insertion.

Je vous remercie toutes et tous pour votre participation et pour votre engagement. Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.